Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le
ID : 015-200001337-20221128-D202221-CC

SYTEC
TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

DECISION DE LA PRESIDENTE N°2022-21
PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

OBJET : Avenant n°2 au marché public n°2019-005 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du casier de stockage des déchets n°3 et de réhabilitation de deux bassins de lixiviats de l'ISDND des Cramades sur la commune de Saint-Flour

La Présidente du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n°2020-43 du Comité Syndical du SYTEC, en date du 12 novembre 2020, portant délégation d'attributions du Comité Syndical à Madame la Présidente du SYTEC ;

Vu la décision n°2020-04 en date du 12 février 2020 relative à la conclusion et la signature d'un marché public n°2019-005 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du casier de stockage des déchets n°3 et de réhabilitation de deux bassins de lixiviats de l'ISDND des Cramades sur la commune de Saint-Flour

Vu le marché notifié à la société ANTEA France, en date du 27 février 2020.

Vu la décision n°2022-18 en date du 12 octobre 2022 relative à la conclusion et la signature d'un avenant n°1 au marché public n°2019-005 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du casier de stockage des déchets n°3 et de réhabilitation de deux bassins de lixiviats de l'ISDND des Cramades sur la commune de Saint-Flour

DECIDE

Article 1

Il est conclu un avenant n°2 au marché n°2019-005 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du casier de stockage des déchets n°3 et de réhabilitation de deux bassins de lixiviats de l'ISDND des Cramades sur la commune de Saint-Flour, entre le SYTEC et la société ANTEA France.

Article 2

Cet avenant n°2 a pour objet le rallongement de la durée du marché et la réalisation de prestations complémentaires :

Compte tenu des périodes successives de confinement total et partiel en 2020 et 2021 ayant retardé le déroulement de ce marché de maîtrise d'œuvre et le

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le
ID : 015-200001337-20221128-D202221-CC

lancement des travaux, il convient d'allonger la durée du marché de 39 semaines, soit de 9 mois à compter du mois de septembre 2022.

10,5 jours supplémentaires d'ingénierie sont donc nécessaires à l'accomplissement de la mission de maître d'œuvre jusqu'à l'achèvement des travaux.

De plus, il convient de renforcer le suivi des travaux en phase DET avec le contrôle des entreprises en particulier aux phases clefs de mise en œuvre de pose de la BSP, de la GMB et de réalisation du massif drainant.

39 jours supplémentaires d'ingénierie sont nécessaires pour assurer ce suivi renforcé.

Le présent avenant n°2 commande ces prestations supplémentaires qui ne peuvent être réalisées que par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, le changement de contractant étant impossible compte tenu de la nature et de l'objet de la mission ainsi que de l'ensemble des études et analyses techniques menées pour réaliser les travaux de terrassement et d'étanchéité. Il n'apporte de modifications substantielles au marché initial.

Article 3

Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant n°2:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 30 130,55 €
- Montant TTC : 36 156,66 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 48,23 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 92 650,65 €
- Montant TTC : 111 180,78 €

Article 4

La dépense est imputée en dépenses d'investissement, au Budget Annexe Environnement, Opération 12, Article 2313.

Article 5

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Saint-Flour et fera l'objet d'un affichage au siège du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal.

Fait à Saint-Flour, le 28 novembre 2022

La Présidente

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL SYTEC

Céline CHARRIAUD